

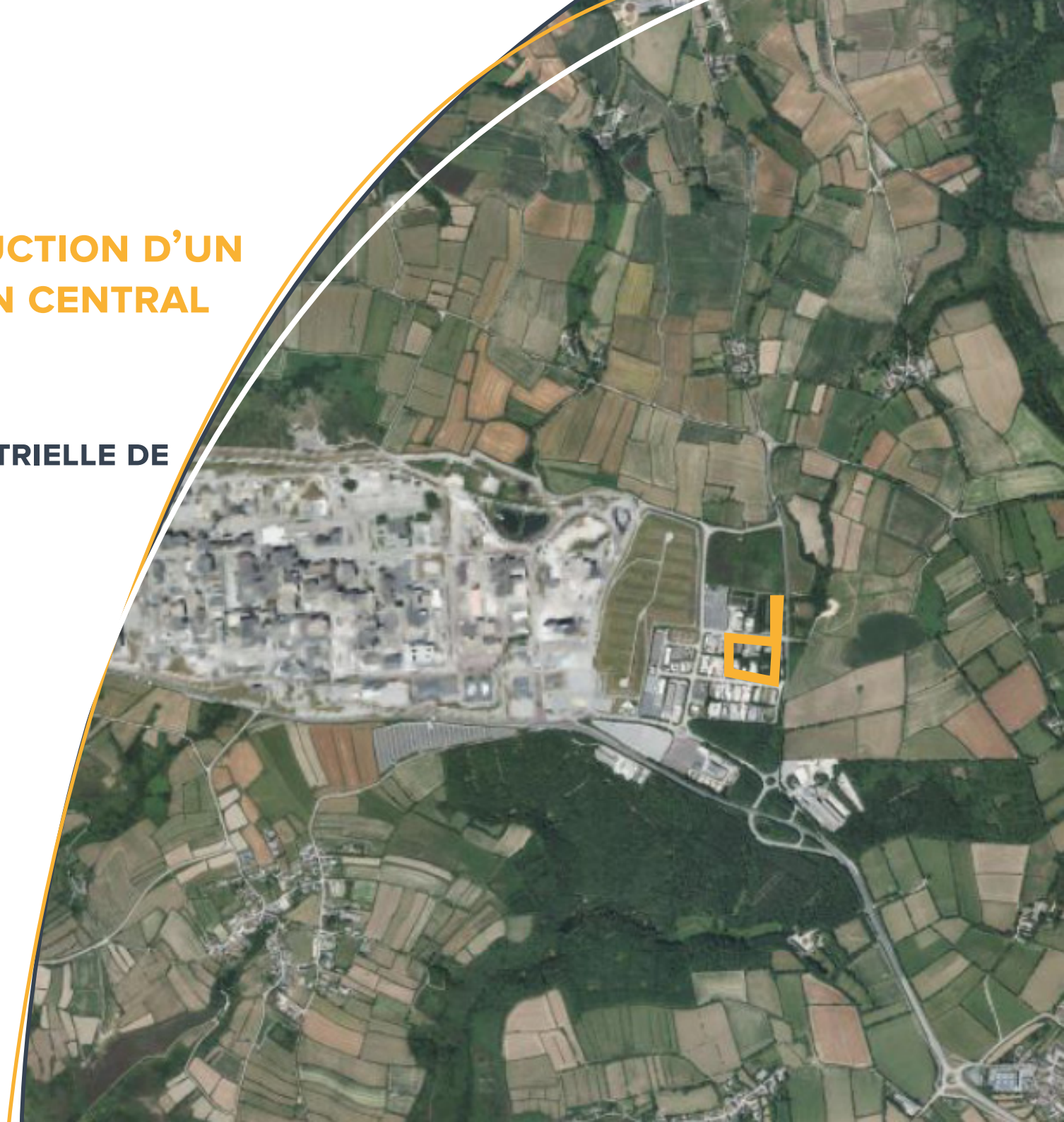
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU MAGASIN CENTRAL

**AU SEIN DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE
DIGULLEVILLE - LA HAGUE**

// ÉTUDE PAYSAGÈRE

.....

Février 2026



SOMMAIRE

Contexte paysager	5 - 7
Situation géographique	5
Histoire du site	6
Diagnostic environnemental	7
Périmètre de l'étude et projet d'aménagement	8 - 13
Périmètre de l'étude	9
Demande	10
Schéma directeur	11
Propositions d'aménagements	12
Croquis	13
Recommandations et plantation	14 - 19
Palette végétale	15-19
Financier	20
Estimatif financier (à part)	21



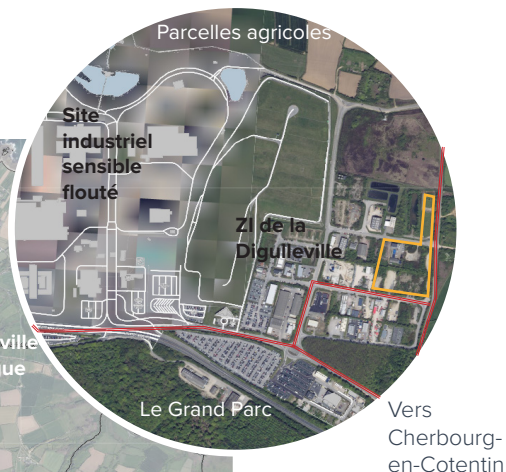
CONTEXTE paysager

CONTEXTE paysager

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Cartographie du contexte générale du site de projet (commune de la Hague)



LE CONTEXTE

Le terrain concerné par le projet est situé sur la commune de la Hague, et s'inscrit dans la ZI de Digulleville (50). Le terrain d'étude se situe dans le site inscrit de la Hague. Il s'implante sur le plateau côtier de Digulleville, et est en surplomb alors direct de la côte Ouest de la commune. L'ensemble de la zone industrielle est orienté est-ouest et s'étend en parallèle au littoral, qui se situe à 2km environ. Le périmètre du projet s'étend le long de la Départementale 203 à l'est, et est délimité par deux routes internes au sud et à l'ouest. Quant au Nord du site, il vient être délimité par la présence de la station d'épuration et du bassin d'orage de la ZI.

Aux alentours du site, différentes typologies de paysage se démarquent :

- *Un paysage urbain : composé de villages et de hameaux, le paysage urbain autour du site se caractérise par un bâti traditionnel en pierre avec quelques extensions pavillonnaires. Ils forment un maillage urbain assez éparse dans le territoire. Le paysage est alors parsemé de villages à échelle humaine créant un contraste fort avec la taille de la zone industrielle.*

- *Le plateau agricole : situé directement au sud et à l'est du site, le parcellaire Agricole s'impose dans le territoire par ces grandes à moyennes cultures, issues du remembrement. Diverses cultures sont présentes telles que la culture de l'orge, de la betterave et du maïs. Les haies et talus se maintiennent, mais sont discontinus.*

- *Les Vallons et zones humides : ces espaces, de nature prairial, sont présents à l'est et au sud du périmètre de projet. Composée alors essentiellement de prairies humides, de haies denses et de végétation de berges, ces milieux sont écologiquement riches et jouent un rôle de corridor pour la faune.*

- *Le Littoral*

LEGENDE

- Cours d'eau
- Voies carrossables
- Limite communale
- Surface projet

CONTEXTE paysager

HISTOIRE DU SITE



Cartographie du site et ses alentours 1950 (Commune de la Hague)

Source : Géoportail



Cartographie du site et ses alentours aujourd'hui (Commune de la Hague)

Source : Géoportail

UNE RUPTURE D'ÉCHELLE

L'analyse diachronique présente ci-contre met en évidence les évolutions du site dans la commune de la Hague.

Occupation du sol et paysage

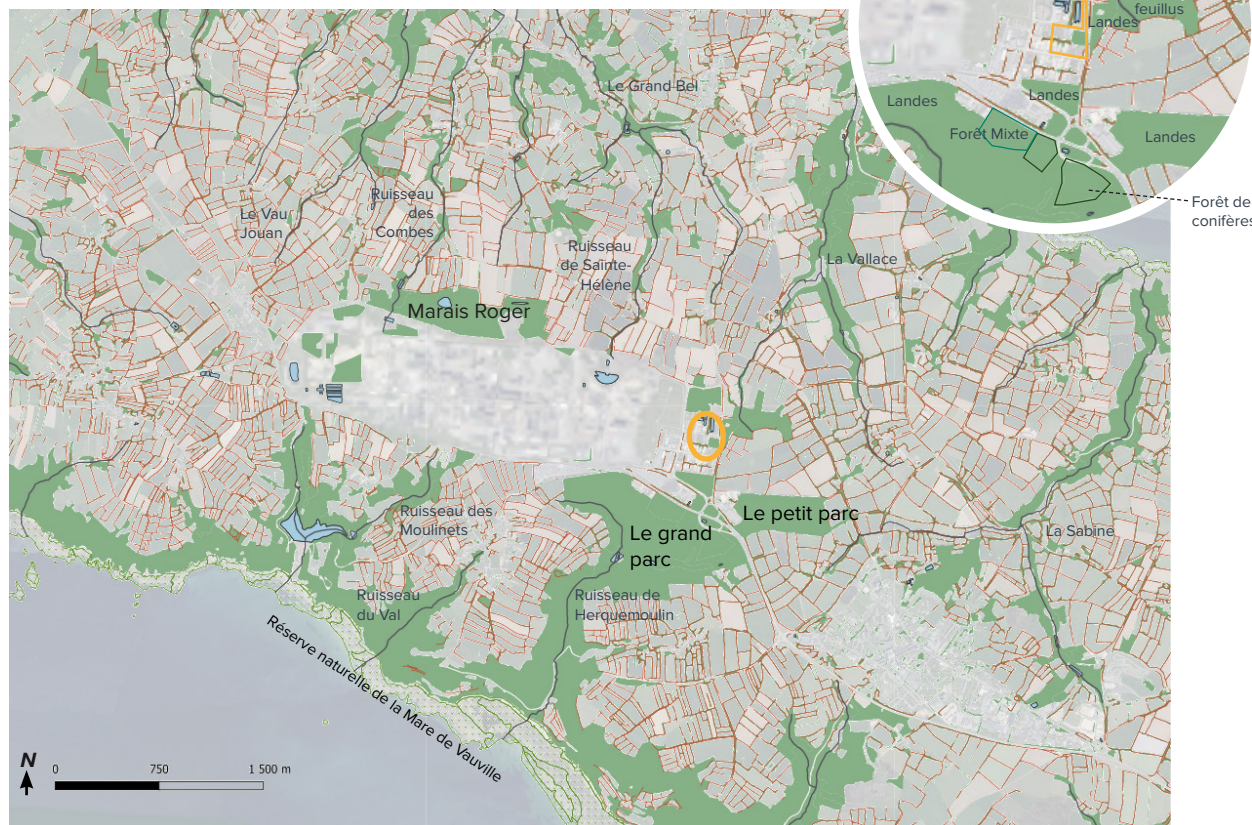
1950 : majoritairement agricole, le paysage se composait d'une mosaïque de petites parcelles étroites et irrégulières. On constate une très forte présence de haies bocagères et de talus, qui amène un cadre et structure les parcelles. Par ces éléments, une continuité paysagère se dessine entre les milieux. Les villages sont regroupés, il y a très peu d'habitations diffuses. **Le site appartenait aux terres agricoles.**

Aujourd'hui : Le tissu urbain est venu à se diversifier avec l'apparition de zones pavillonnaires et d'habitats éparses, mais l'impact paysagère la plus marquante est l'implantation de la zone industrielle. Elle est créée en 1962 et forme une masse minérale importante dans le paysage, alors visible depuis le littoral et les routes. Un recul du maillage bocager est notable et entraîne avec lui, un paysage plus ouvert. **Le site du projet s'intègre dans la zone industrielle existante et amène des questions telles que l'intégration paysagère de celle-ci dans son territoire ainsi que la reconstitution possible du bocage, aujourd'hui menacé.**

Cette diachronie met en évidence la mutation d'un paysage agricole bocager vers un paysage marqué par l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture.

CONTEXTE paysager

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL



Cartographie des différents milieux à proximité du site de projet (commune de la Hague)

LEGENDE

- Cours d'eau
- Linéaires de haies
- Surface de végétation
- L'Estran, zone de balancement des marées
- Surfaces hydrauliques
- Surface projet

DES LIMITES FRAGILES

L'analyse cartographique révèle que le site du projet s'inscrit dans un maillage paysager diversifié, composé de Landes et de forêt d'essences variées (feuillus, conifères). On note aussi une richesse écologique importante, et ce, avec la présence au sud de celui-ci d'une zone naturelle d'intérêt écologique faunistiques et floristiques type I : Landes et dunes de la Hague. À l'est, la proximité avec la zone naturelle d'intérêt écologique faunistiques et floristiques type II : Hetraie du château de Beaumont renforce l'intérêt écologique dans le secteur aux alentours du site de projet. Des points de ruptures sont à soulever avec notamment la présence de la départementale 203 à l'est du projet.

Dans un contexte plus élargi, le territoire est structuré par la présence de nombreux ruisseaux descendants vers la mer. Ces cours d'eau, accompagnés de leurs ripisylve favorisent la présence de nombreux milieux humides (vallons et prairies), et renforcent la diversité des milieux en constituant un corridor écologique important.

Au sud et au nord, un maillage végétal, composé de haies vives sur talus, de prairie, de boisements ponctuels et de végétation rase, joue un rôle de refuges faunistiques, mais également de liaison entre les milieux naturels. Il contribue à la continuité écologique du territoire.

Aujourd'hui, ce maillage reste fonctionnel mais a été fragilisé par l'implantation industrielle (rupture) et le remembrement des parcelles agricoles (disparition des continuités au niveau des haies).



PÉRIMÈTRE de l'étude
et
PROJET D'AMÉNAGEMENT

LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

LE SITE AUJOURD'HUI



Cartographie de l'existant (commune de la Hague)
Source : Google map

LEGENDE

- Entrées
- Surface de végétation
- Terrain vague
- Zone de stockage
- Bâtiments industriels
- Surface projet

Végétaux présents (haies/zones végétales) :

- Aubépine (*Crateagus monogyna*)
- Prunier (*Prunus spinosa*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Roncier (*Rubus fruticosus*)
- Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*)

Possiblement :

- Érable champêtre (*Acer campestre*)

UNE ANCIENNE ZONE INDUSTRIELLE DÉLAISSÉE

Le site se compose de plusieurs parcelles entrecoupées de haies et d'une route 'Les Landes de Raumarais' ainsi que de plusieurs entrées donnant accès à chacun des espaces. Sur la parcelle, la plus au nord-est, la parcelle est recouverte de végétation, elle est inutilisée.

Les deux parcelles situées à l'extrémité Est, sont aujourd'hui des terrains nus. Les bâtiments ont été supprimés montrant un abandon de l'activité depuis plusieurs années des sites.

Les parcelles, cette fois-ci à l'ouest, présentent plusieurs hangars et bâtiments industriels. Elles servent également de lieu de stockage.

Les accès se font par les deux routes parallèles au site : la route Les Landes de Raumarais et la rue de la Basmonterie.

Sur les accotements des différentes parcelles, on distingue des regroupement de végétaux, majoritairement en forme de haie. Les végétaux, spontanés pour la majorité, délimitent les espaces.

Une haie arbustive se trouve en limite Est de la parcelle, en accotement de la D203. La partie qui se trouve le long du futur bâtiment sera débroussaillée, quant à la haie le long du futur bassin de rétention, elle sera conservée.

DEMANDE

RÉINVESTIR LES LIEUX : VERS UNE INSERTION PAYSAGÈRE DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de construction d'un magasin central Orano Recyclage dans la ZI de Digulleville. Le projet s'étend sur une surface de 21 200 m². Il implique la construction d'un entrepôt de logistique avec bureaux ainsi que d'un auvent de stockage extérieur. L'entrée principale du site se fera à l'arrière de la rue de Basmonterie. Quant à l'entrée pour l'accès au pompier, elle se fera à l'avant de la même rue. La sortie du site s'effectuera par la rue 'Les landes de Raumarais'. Le projet comporte également la construction d'un bassin de rétention dans la zone nord-est.

Le site viendra à être remanié d'une façon conséquente avec des mouvements de terrain pouvant aller jusqu'à -4.8 à +4.8m. Ces changements de niveau amènent à la création de talus (dont certains avec des systèmes/mur de soutènement) qui, par une volonté d'inscrire le projet dans son environnement, seront végétalisés. L'enjeu d'insertion paysagère est particulièrement important le long de la RD203.

1 Tracé du projet

- Peu d'entretien
- Tracé qui renforce les continuités écologiques locales
- S'inscrit dans la trame verte du territoire
- Insertion de l'entrepôt dans son environnement

2 Végétation/palette végétale.

- Plusieurs strates de végétation : herbacée, arbustives.. afin de répondre aux fonctions voulues
- Diversité des typologies d'espaces : **haie, bosquet, noues végétalisées**
- **Talus** rigidifié : strate herbacée avec peu de développement racinaire
- Végétaux locaux, **adaptés au climat**
- Espèces végétales avec attraits (massifs d'entrées notamment)

3 Habitats

- S'inscrit dans la continuité des habitats existants (haies bocagères multi-strates, talus, bosquets...)
- Mesures ERC mais sans impacts sur les aménagements paysagers

Explication des typologies d'espaces présentes dans le projet :

- La haie est composée **d'un alignement végétal** de hauteur et de composition variable. Cette association d'arbres, arbustes et / ou autres essences végétales pousse librement ou est régulièrement entretenue. La haie champêtre fait **1,50m de largeur minimum**.

- Le bosquet se distingue de cette dernière par **sa forme géométrique non-alignée**.

- La noue paysagère est un **petit fossé végétalisé avec des pentes douces** et permettant de recueillir les eaux de pluie et de ruissellement. Elle fait **entre 60cm et 2m de large**.

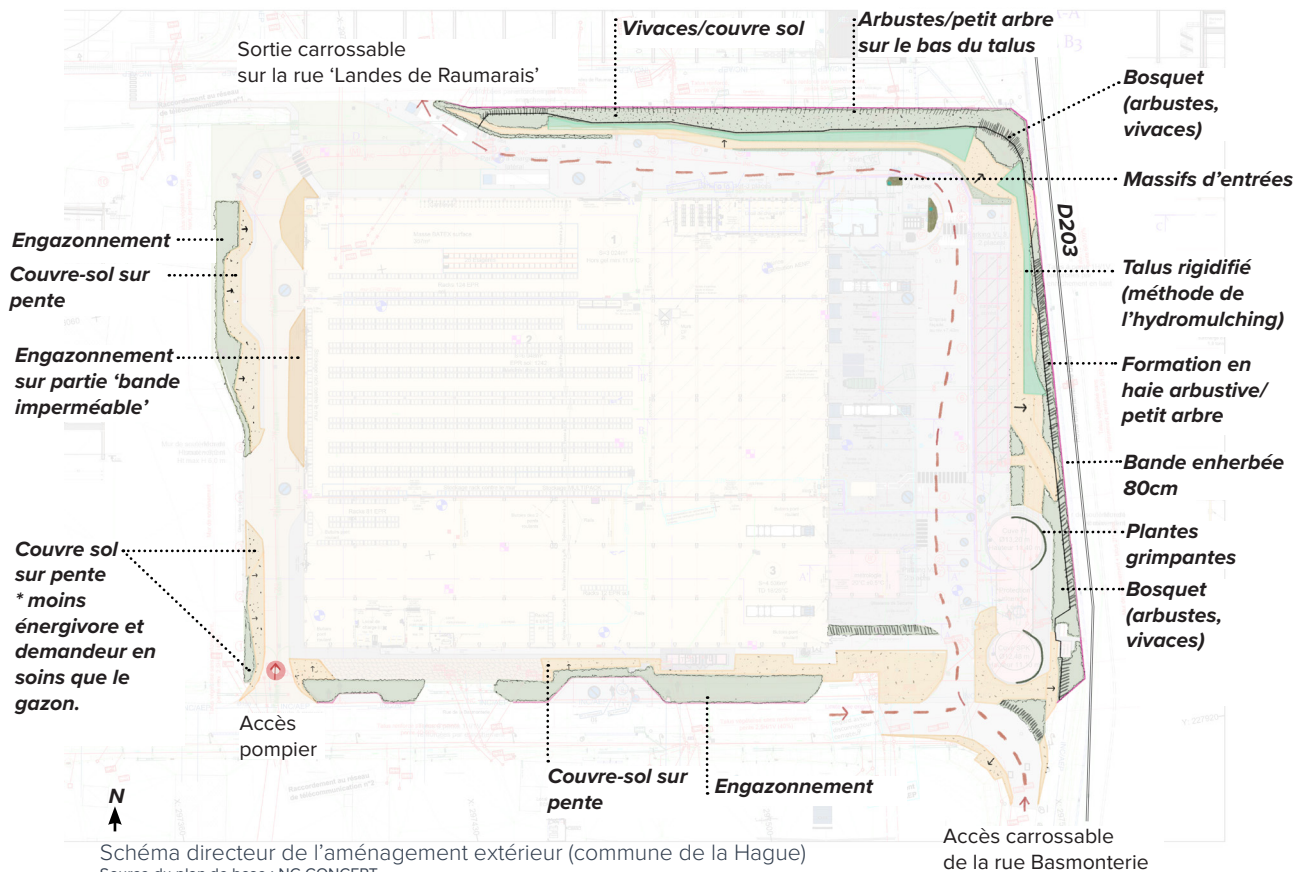
- Le talus végétalisé est une zone plantée plus ou moins pentue où les plantes vont avoir un rôle majeur quant à la stabilisation du sol.
-> **supérieur à 1,50m de hauteur, il faut privilégier les plantes aux racines profondes et coriaces.**

La largeur du sommet doit être de **minimum 0.80m pour un alignement simple et 1.20m pour un alignement double**.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

SCHÉMA DIRECTEUR

- Intégration paysagère de l'existant et des limites de parcelles via l'extension des typologies végétales.
- Compensation des espaces enlevés lors des travaux par la plantation de strates similaires : recréer une continuité végétale



DIALOGUER AVEC LES STRATES VÉGÉTALES

Afin de répondre efficacement à l'intégration paysagère du projet dans son environnement, le parti végétal choisi correspond un à équilibre veillant à la création d'une palette végétale renforçant les continuités écologiques déjà présentes tout en conciliant le modelage du terrain. L'enjeu n'est pas de dissimuler le bâtiment mais bien que la trame végétale puisse **filtrer et accompagner les espaces bâtis pour les intégrer au mieux dans le paysage.**

Le choix d'essences indigènes est favorisé dans la majorité de l'aménagement, tandis que l'emploi d'espèces ornementales ponctue l'aménagement, et ce, principalement dans les massifs à l'entrée du bâtiment principal. Des plantations qui se feront en pleine terre et réutiliseront la terre issue du site (dans la mesure du possible en fonction de l'analyse de terre) afin de rester dans une dynamique locale. Un point de vigilance est mis quant à la situation géographique du projet : situé à approximativement 2km du littoral, il s'agit d'un **climat océanique (vent fort) ainsi que sur la présence d'embruns dans l'air (présence de sel).**

Cet équilibre trouve également sa place dans la diversité d'espaces présents sur le site et venant créer une continuité avec ceux aux alentours. Prairies, bosquets, haies viendront apporter une perméabilité de déplacement pour la faune tout en permettant l'insertion des bâtis industriels au sein du territoire. Ces espaces seront favorables au développement de la biodiversité locale.

Afin de pérenniser les plantations, les **pent**es seront plantées avec du couvre-sol. En contre-bas des talus (sur certaines zones adaptées), une ligne végétale sera plantée, elle prendra la forme d'une **haie champêtre** (arbustes/petits arbres afin d'amenuiser la prise au vent). On retrouvera une **formation en bosquet de part et d'autre**. La composition dépendra de la largeur disponible et de la présence ou non de contraintes (talus rigidifié, mur de soutènement..).

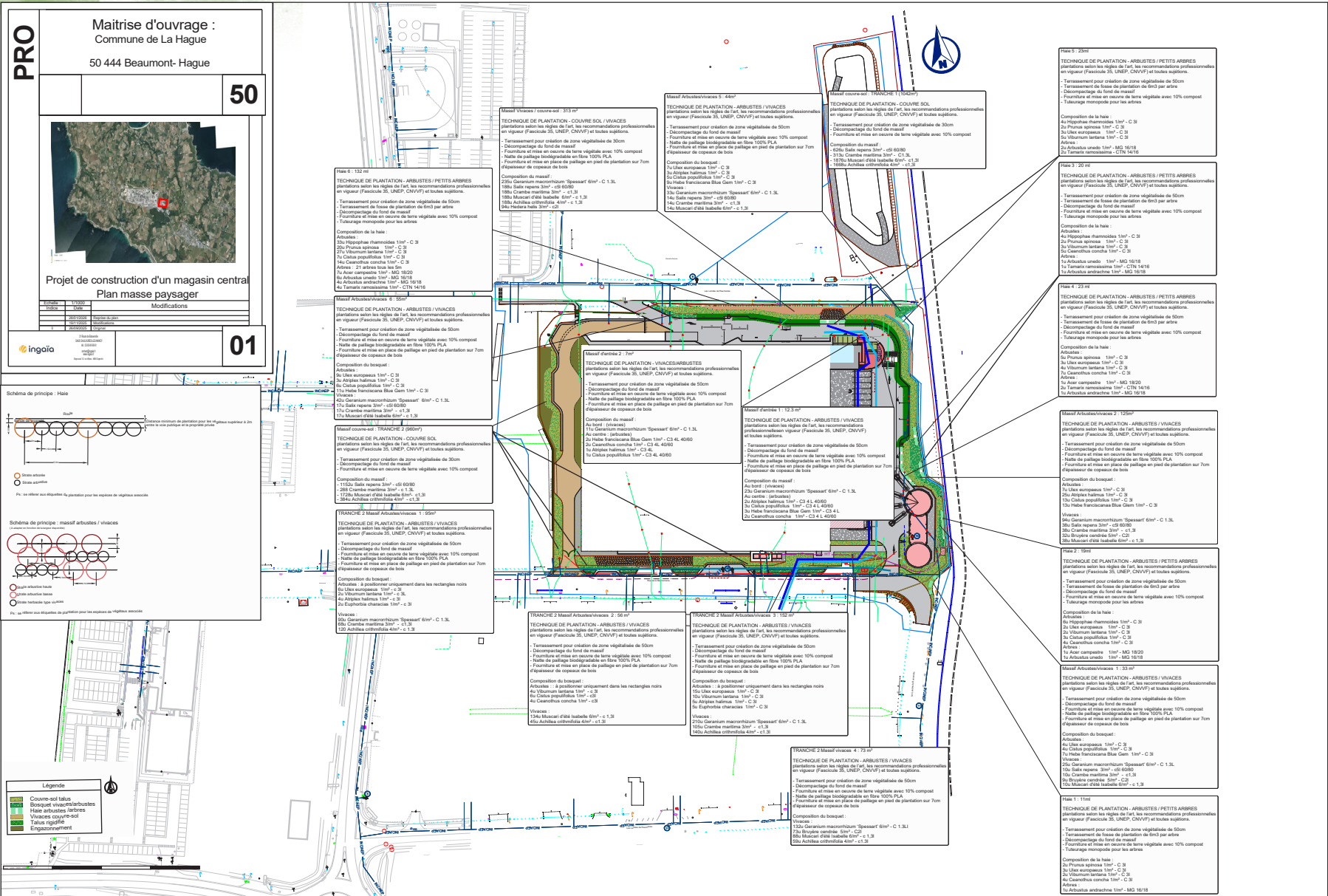
LEGENDE

- Voie carrossable
- Voie pompier
- Sens de pente
- Bande enherbée (0.80m)
- Clôture
- Couvre sol (sur pente)

- Massifs d'entrées (vivaces/graminées)
- Plantes grimpantes sur cuve
- Formation en haie arbustive/petit arbre
- Vivaces/couvre-sol
- Bosquet arbustes/vivaces
- Talus rigidifiés (Type «Fortrac Nature S», méthode de hydromulching)
- Regards de visite

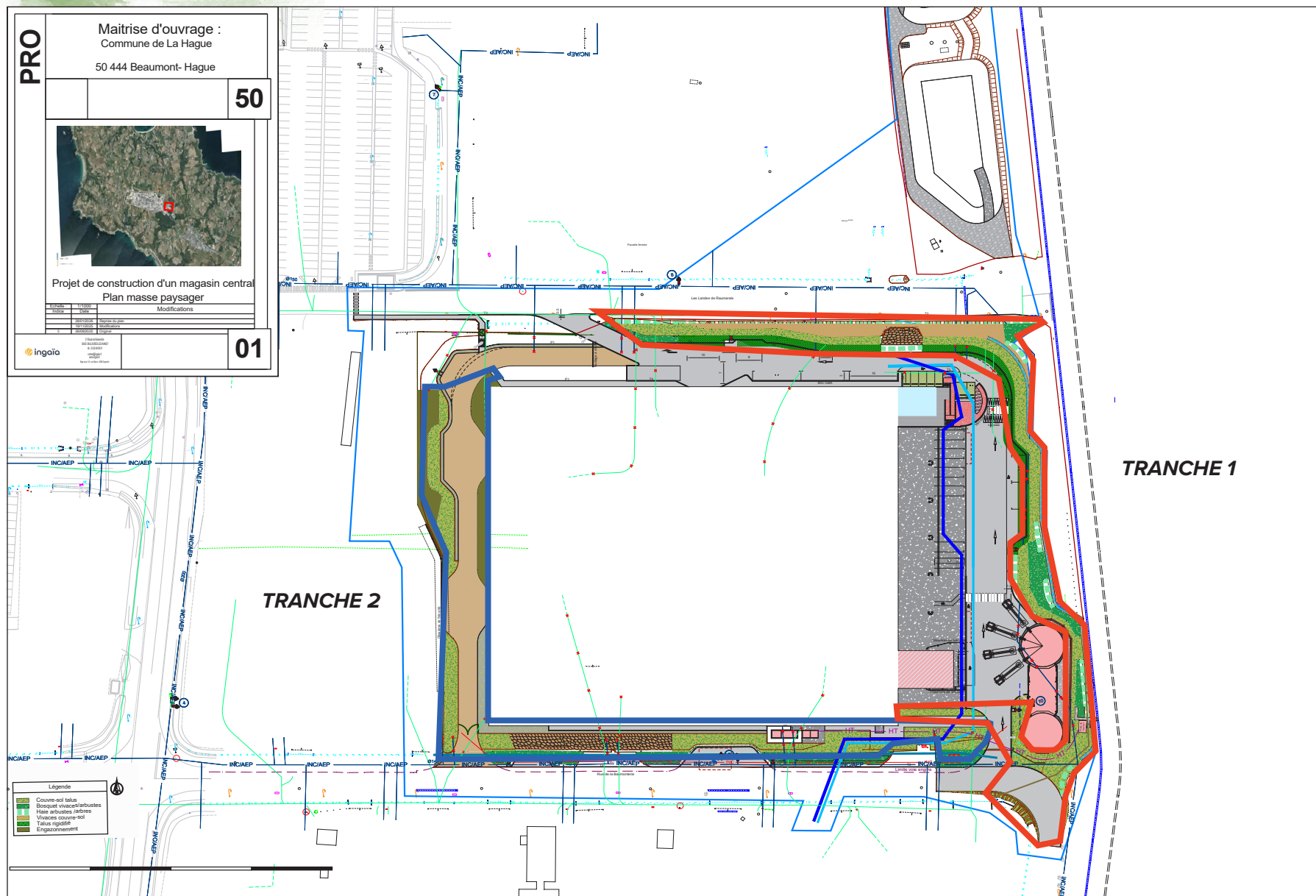
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT



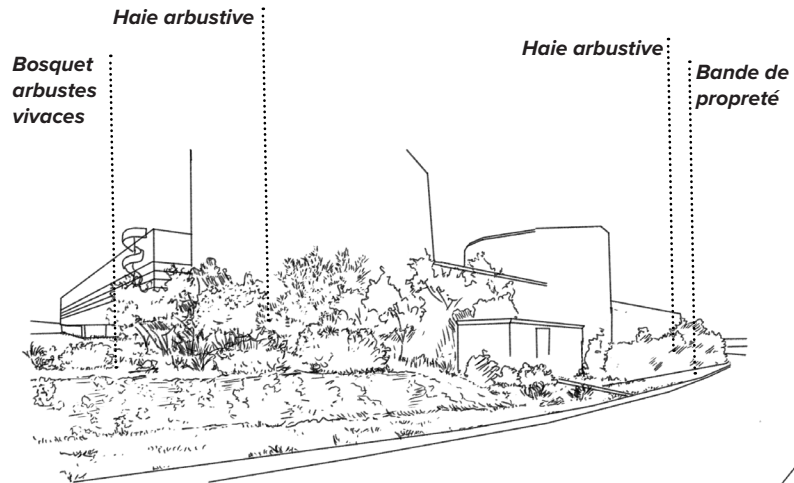
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT - RÉPARTITION DES TRANCHE

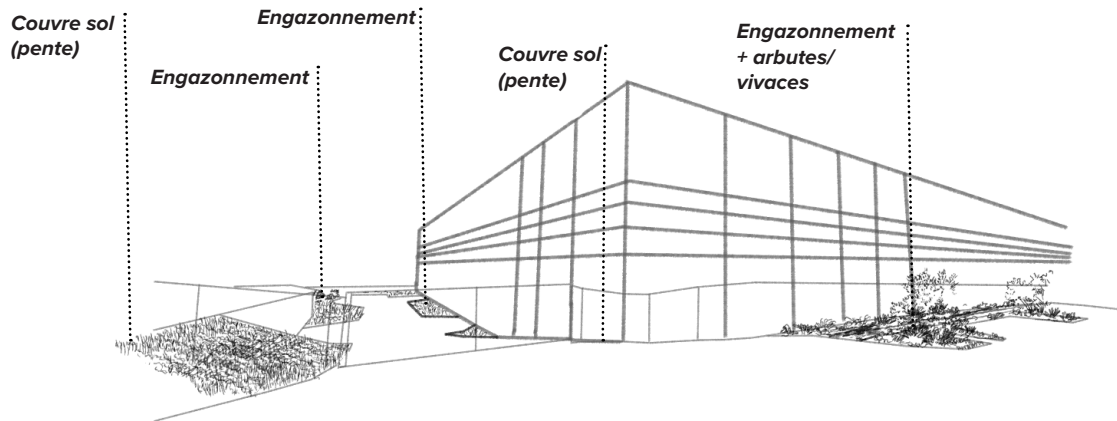


AMÉNAGEMENT PAYSAGER

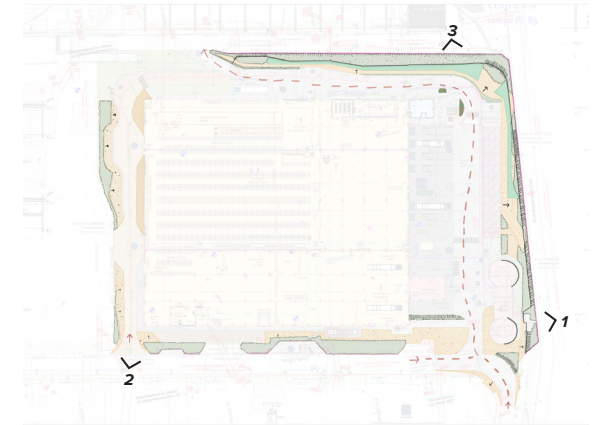
CROQUIS



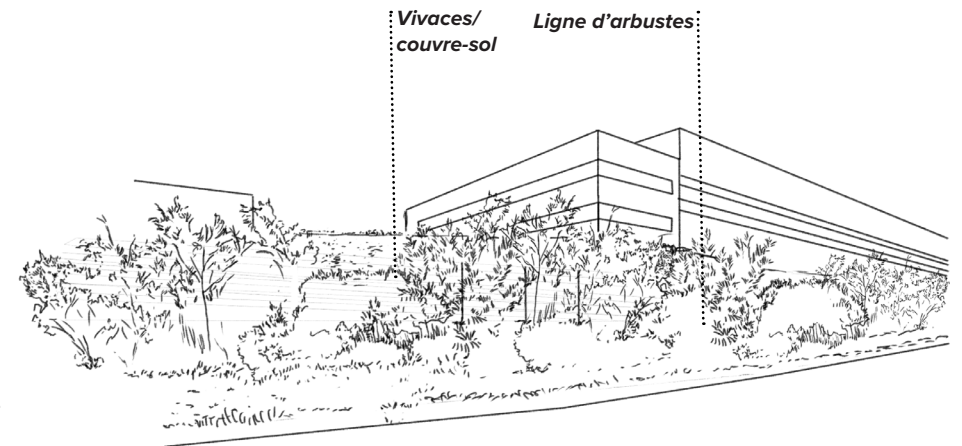
1 Croquis de la vue sud-ouest au niveau des cuves + 5ans



2 Croquis de la vue sud-ouest avec l'entrée pompier +5ans



Plan avec les angles du vues



3 Croquis de la vue nord-est avec une première ligne d'arbuste, une zone de végétation basse et le talus rigidifié + 5ans



RECOMMANDATIONS et plantations

RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

PALETTE VÉGÉTALE

La palette végétale se veut d'être adaptée au mieux à son environnement et donc à un climat océanique normand. Celui-ci est caractérisé par une humidité importante, des vents forts, par la présence d'embruns et surtout par des conditions climatiques très variables.

Des points de vigilances sont donc à mettre quant à la résistance des végétaux face à aux caractéristiques suivantes :

- Forte tolérance au vent
- Résistance au sel
- Adaptation aux sols sableux (si terre de site sableuse).
- Résistance à la sécheresse et aux UV

Quelles sont les caractéristiques d'un climat océanique ?

- Hiver tempéré à doux, été frais
- Pluviométrie régulière
- Moyenne du mois le plus froid entre 5° et 7° C
- 5 à 6 jours de gelée par an
- Minimale de température entre -5° et -11°C
- Maximale de température supérieure à 20° C

-> Propice aux plantes gélives et rustiques

Source : CAUE de la manche. Arbres et arbustes de bord de mer sur le littoral du département de la Manche.

RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

PALETTE VÉGÉTALE

ESPACE VÉGÉTALISÉ TYPE BOSQUET ET HAIE

ARBUSTES



Argousier
Hippophae rhamnoides
Hauteur : 3m
Floraison : avril-juin
Système racinaire
drageonnant



Prunellier
Prunus spinosa
Hauteur : jusqu'à 4m
Floraison : avril-mai
Racine pivotante



Ajonc d'Europe
Ulex europaeus
Hauteur : jusqu'à 3m
Floraison : nov-mai
Système racinaire profond



Viburnum lantana
Viorne lantana
Hauteur : 3.5m
Floraison : mai
Système racinaire profond
(jusqu'à 45cm)



Arroche maritime
Atriplex halimus
Hauteur : 1-3m
Floraison : juillet-oct
Système racinaire profond



Lilas de californie
Ceanothus Concha
Hauteur : 2.5m
Floraison : avril-juin
Système racinaire profond
Drageonnant



Ciste à feuille de peuplier
Cistus populifolius
Hauteur : 2m
Floraison : mars-juin
Racine pivotante



Euphorbe des garrigues
Euphorbia characias
Hauteur : 1.2m
Floraison : mars-juin
Système racinaire profond
Pivotante

RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

PALETTE VÉGÉTALE

ESPACE VÉGÉTALISÉ TYPE HAIE

PETITS ARBRES



Erable champêtre
Acer campestre
Hauteur : jusqu'à 8m
Floraison : avril
Système racinaire pivotant



Arbousier commun
Arbutus unedo
Hauteur : 6m
Floraison : nov-janvier
Système racinaire pivotant

Le choix des essences d'arbres a été basé sur plusieurs critères afin d'assurer la pérennité des essences une fois sur place.

Les critères ont été :

- **la résistance aux embruns et au vent**
- Un **système racinaire pivotant** afin d'éviter le déracinement
- Une **hauteur allant de 6 à 8m** afin d'éviter une prise au vent trop importante.



Tamarix ramosissima
Tamaris
Hauteur : jusqu'à 6m
Floraison : aout
Système racinaire profond



Arbousier de chypre
Arbustus andrachne
Hauteur : jusqu'à 8m
Floraison : janvier-mars
Système racinaire pivotant

Sources : Label végétal local, CAUE de la Manche,
Pépinières BELLET de ladoucette

RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

PALETTE VÉGÉTALE

ESPACE VÉGÉTALISÉ TYPE TALUS/ZONES ALENTOURS DES BATIMENTS

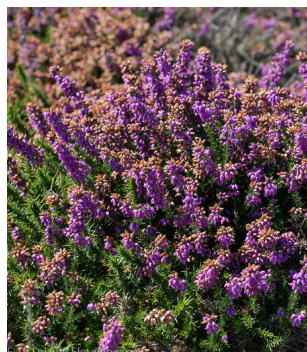
VIVACES/COUVRE-SOL



Saule rampant
Salix repens
Hauteur : 0.60m
Floraison : avril-juin



Geranium macrorrhizum 'Spessart'
Geranium macrorrhizum 'Spessart'
Hauteur : 0.40m
Floraison : juin-juillet



Bruyère cendrée
Erica cinerea
Hauteur : 0.60m
Floraison : mai-août



Lierre commun
Hedera helix
Hauteur : jusqu'à 10 à 15m
Persistant

COUVRE-SOL



Crambe maritime
Crambe maritima
Hauteur : 0.80m
Floraison : mai-juillet

COUVRE-SOL



Liriope Muscari Isabella
Muscari d'été Isabelle
Hauteur : 0.40m
Floraison : Mai-septembre
Très résistant aux embruns

COUVRE-SOL



L'achillée crithmifolia
Achillea crithmifolia
Hauteur : 0.20m
Floraison :
Très résistant aux embruns

COUVRE-SOL

Des végétaux variés pour de la plantation sur talus :

- arbustes solides pour structure : argousier, prunellier, ajonc, viorne, atriplex, ceanothe, ciste

- couvre-sols et fixateurs : salix repens, géranium, crambe, callune

- colorations saisonnières : bruyères (été-automne), spirée (été), euphorbia (printemps), argousier (fruits orange en automne)

Sources : Label végétal local, CAUE de la Manche, Pépinières BELLET de ladoucette

RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

PALETTE VÉGÉTALE

MASSIFS D'ENTRÉES

VIVACES/GRAMINÉES/ARBUSTES



Geranium macrorrhizum 'Spessart'
Geranium macrorrhizum 'Spessart'
Hauteur : 0.40m
Floraison : juin-juillet



Arroche maritime
Atriplex halimus
Hauteur : 1-3m
Floraison : juillet-oct



Lilas de californie
Ceanothus Concha
Hauteur : 2.5m
Floraison : avril-juin



Véronique arbustive
Hebe franciscana Blue Gem
Hauteur : 1.20 m
Floraison : juin-sept



Ciste à feuille de peuplier
Cistus populifolius
Hauteur : 2m
Floraison : mars-juin

RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

PALETTE VÉGÉTALE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ESSENCES AVEC LEURS CARACTÉRISTIQUES

Source : Label végétal local											
PLANTES ADAPTEES	NOM Français	VENT	EMBRUNS	SECHERESSE	GEL MAX -15	SOL	EXPOSITIONS	HAUTEUR	EMPLACEMENT IDEAL	FLORAISON	
ARBUSTES											
Hippophae rhamnoides	Argousier	oui	oui	oui	jusqu'à -33	drainé, ok sol pauvre/calcaire	enselementé	3m	Haie, talus	avril-juin	
Prunus spinosa	Prunellier	oui	oui	oui	jusqu'à -20	Sec, drainé, sableux	soleil/mi-ombre	2m	Haie, talus, bord de mer	avril-mai	
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	oui	oui	oui	jusqu'à -15	sol pauvre ok	enselementé	jusqu'à 2m	haie, talus	nov-mai	
Viburnum lantana	Viorne lantane	oui	oui	oui	jusqu'à -20	sol pauvre ok, bien drainé, sableux	enselementé/légèrement ombragé	jusqu'à 3,5m	talus	mai	
COUVRE SOL/ VIVACES											
Calluna vulgaris	Bruyère	oui	oui	oui	jusqu'à -15	sol plutôt acide	enselementé	0,65m	talus	juillet-oct	persistante
Erica cinerea	Bruyère cendrée (très présente dans les landes)	oui	oui	oui	jusqu'à -16	sol plutôt acide	enselementé	0,60m	talus, bord de mer, comme tapis végétal	juillet-oct	
Genista tinctoria	Genêt de teinturiers	oui	moyen	oui	jusqu'à -17	sol pauvre ok, neutre	enselementé	0,90m	talus	mai-août	
Liriope Muscari Isabella	Muscari d'été Isabelle	oui	oui	oui	jusqu'à -20°	sans exigence	toutes expositions	0,40cm	Couvre sol	mai-septe	Persistant
Salix repens	Saule rampant (présent dans les landes)	oui	oui	oui	jusqu'à -20	sol neutre	enselementé/mi-ombre	0,60m	Talus	avril-juin	
Source : CAUE de la Manche											
PLANTES ADAPTEES	NOM Français	VENT	EMBRUNS	SECHERESSE	GEL MAX -15	SOL	EXPOSITIONS	HAUTEUR	EMPLACEMENT IDEAL	FLORAISON	
ARBUSTES/ABRISSEAU											
Cistus populifolius	Ciste à feuille de peuplier	oui	oui	oui	jusqu'à -16	tout type de sol	enselementé/mi-ombre	2m	Massif, talus	printemps	persistante
Ceanothus Concha	Lilas de californie	oui	oui	oui	jusqu'à -15	sol drainé	Ensoleillé	2,5m	Haie, talus	avril-juin	persistante
Source : Pépinières BELLET de ladoucette											
PLANTES ADAPTEES	NOM Français	VENT	EMBRUNS	SECHERESSE	GEL MAX -15	SOL	EXPOSITIONS	HAUTEUR	EMPLACEMENT IDEAL	FLORAISON	
ARBUSTES/ABRISSEAU											
Hebe franciscana Blue Gem	Véronique arbustive	oui	oui	oui	jusqu'à -20	tout type de sol bien drainé	enselementé/mi-ombre	1,2m	haie, talus	juin-sept	mélifère/persistante
Geranium macrorrhizum 'Spessart'	Geranium macrorrhizum 'Spessart'	oui	oui	oui	jusqu'à -15	tout type de sol ; drainé	enselementé/mi-ombre	40cm	couvre sol, talus	juin -juillet	
Euphobia characias	Euphorbe des garrigues	oui	oui	oui	jusqu'à -15	sec, pauvre	enselementé	1,2m	talus	mars-juin	
Atriplex halimus	Arroche marine	oui	oui	oui	jusqu'à -15	sec	enselementé	1-3m	talus	juillet-oct	
Crambe maritima	Crambe maritime	oui	oui	oui	jusqu'à -15	sableux, drainé	enselementé	max 80cm	talus	mai-juillet	couvre sol puissant
PLANTES GRIMPANTES											
Lierre commun	Hedera helix	oui	oui	oui	jusqu'à -20	humide, sec, caillouteux	Peu importe	15 m (âge adulte)	Grimpant, bord de mer	/	Persistant
Vigne vierge	Parthenocissus quinquefolia	oui	oui	oui	jusqu'à -20	sans exigence	soleil/mi-ombre	de 10 à 15m	Grimpant	juillet-août	Teinte rouge en automne
ARBRES											
Acer campestre	Erable champêtre	oui	oui	oui	jusqu'à -20	sans exigence	soleil/mi-ombre	jusqu'à 8m	Haie	avril	Teinte rouge en automne
Arbustus unedo	Abousier commun	oui	oui	oui	jusqu'à -15	sans exigence	soleil/mi-ombre	jusqu'à 6m	haie	nov-janv	Persistant
Arbutus andrachne	Arbousier de chypre	oui	oui	oui	jusqu'à -15	sans exigence	soleil/mi-ombre	jusqu'à 8m	haie	janv-mars	Persistant
Tamaris spp	Tamaris	oui	oui	oui	jusqu'à -15	sableux, drainant	enselementé	5-6 m	talus	avril-mai	

Sources : Label végétal local, CAUE de la Manche, Pépinières BELLET de ladoucette

RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

CONSEILS DE PLANTATION

• Technique de plantation

Sur l'ensemble des surfaces à végétaliser, une épaisseur de terre sera à terrasser pour planter. Elle sera variable en fonction de type de végétal afin d'assurer leur installation et leur reprise et développement du système racinaire.

- Arbres : une fosse de plantation de 6m³ sera à prévoir.
- Arbustes : il est préconisé de terrasser de 50cm de profondeur afin de garantir un bon développement du système racinaire.
- Couvre-sol/vivaces/graminées : il est préconisé de terrasser de 30cm de profondeur afin de garantir un bon développement du système racinaire.
- Gazon : il est préconisé de terrasser de 15cm de profondeur afin de garantir une bonne reprise de celui-ci

Un paillage pourra être apporté dans les massifs d'entrée/massifs végétalisés (hors couvre-sol) ainsi que sur les massifs arbustes/vivaces de la tranche 2.

• Apport de terre végétale

Lors des travaux de construction du bâtiment, un volume de terre végétale sera stocké sur place (si terre de bonne qualité) puis ré-employé dans les espaces à végétaliser.

Sur l'ensemble des espaces à végétaliser, une épaisseur de terre végétale de **50cm** (non foisonnée) pour les arbustes/vivaces et nivelée pour correspondre à l'altimétrie prévue (niveau fini).
Une épaisseur de 30cm pour les vivaces, couvre sol sera mise en place et nivelée pour correspondre à l'altimétrie prévue (niveau fini).

• Arrosage

L'arrosage est primordial pour assurer la reprise des végétaux et pérenniser leur installation.

L'arrosage de l'ensemble des végétaux est prévue pour une durée de 18 mois suivant la plantation. Par la suite, une fois les végétaux installés durablement, l'arrosage sera arrêté sauf exception.

- Arbustes/arbres :

Arroser les 18 premiers mois suivant la plantation et lors des sécheresses estivales (indispensable), à raison de 50L à 100L / arbuste par passage, et 1 passage par semaine en période de sécheresse (minimum).

- Couvre sol/vivaces/graminées : Arroser les 18 premiers mois suivant la plantation et lors de sécheresse importante. 1 passage par semaine au minimum.